

Méthodologie d'inventaire floristique

Utilisation du Bordereau d'Inventaire Floristique 2007 (version papier)

TERMINOLOGIE

Bordereau d'inventaire floristique : document dont le champ d'application est limité à

- une seule commune
- une seule maille UTM 1x1
- un seul inventeur ou groupe d'inventeurs
- une seule date (ou période)

Chaque bordereau est identifié par une fiche d'informations générales. Il comporte en outre un ou plusieurs bordereaux de relevé floristique et une ou plusieurs cartes (voir ci-dessous).

Fiche d'informations générales : document papier comportant les informations générales du bordereau (voir détail plus loin).

La typologie des biotopes (voir plus loin) peut être imprimée sur ce document.

Bordereau de relevé floristique : document papier comportant la liste des taxons relevés et les informations permettant un lien avec la fiche d'informations générales correspondante.

Biotope : élément quelconque de la typologie EUNIS (adaptée par le CRP/CBNBL), incluant les « **complexes de biotopes** » (code X...). Ces derniers correspondent soit à des entités paysagères (ville, bocage...), soit à des entités écologiques originales (zones humides, système calcicole...)

Sous-biotope : biotope de niveau inférieur dans la typologie EUNIS au biotope tel que décrit ci-dessus (il lui est hiérarchiquement inféodé), ou biotope relevé au sein d'un complexe de biotopes.

Biotope d'intérêt patrimonial : élément de la typologie EUNIS (adaptée par le CRP/CBNBL) présentant un intérêt écologique notable. Ils sont identifiés, dans la liste des biotopes, par une trame grise et un astérisque.

PRINCIPE D'ÉLABORATION D'UN BORDEREAU D'INVENTAIRE FLORISTIQUE

1. Remplissage de la Fiche d'informations générales

- N° de bordereau journalier : à incrémenter chaque fois qu'un des 4 paramètres énumérés ci-dessus change (généralement commune ou maille...)
- Observateur(s) : une ou plusieurs personnes (éviter les listes trop longues...)
- Date/période d'observation
- Rédacteur : unique.
- Réf. Carte annexée : annotation libre permettant de lier la (les) carte(s) au bordereau d'inventaire floristique
- Date de rédaction : peut être postérieure à la date d'observation (déterminations délicates au labo...)
- UTM 1x1 (ED 50) : maille d'un kilomètre carré (2 lettres + 2 séries de 2 chiffres)
- IGN 1/50 000 : information facultative
- Département
- Commune : vérifier la présence du symbole « c » (ou « ct ») sur la carte IGN afin d'éviter les confusions avec les lieux dits.
- Lieu-dit : information libre et facultative
- Nombre de bordereaux de relevés joints : voir définition ci-dessus (= listes floristiques)
- N° de relevé informatique : renseigné par le SIST lors de la saisie.

2. Choix du nombre de relevés par bordereau – contraintes méthodologiques liées aux biotopes

Un relevé floristique concerne

- soit **un seul biotope EUNIS de niveau au minimum égal 2** (2 caractères ou plus)

Les biotopes de niveau inférieur inféodés à ce biotope (même début de codification EUNIS), s'ils sont multiples, peuvent être indiqués dans le champ « sous-biotope » du Bordereau de relevé floristique

- soit **un unique complexe de biotopes**

Les différents biotopes relevés, quelque soit leur nombre, leur code EUNIS et leur rang hiérarchique, sont indiqués dans le champ « Code sous-biotopes »

En conséquence, un Bordereau de relevé floristique ne pourra pas « mélanger » plusieurs biotopes EUNIS de niveau 2, sauf si on choisit d'utiliser les complexes de biotopes.

Exemple 1 : je relève avec précision la flore d'un coteau crayeux.

Je sépare sur des listes distinctes la flore de la pelouse ou de la pelouse-ourlet (code E1.2 ou plus fin si possible) de celle du fourré calcicole (F3.1) et de la pâture eutrophe mésophile (E2.61). Il s'agit en effet de 3 biotopes EUNIS de niveau 2 (ou plus fin) distincts.

Exemple 2 : faute de temps ou en raison d'une trop forte intrication des différentes végétations, je ne peux travailler si finement sur ce même coteau.

J'utilise alors comme biotope le complexe de biotope « Xf = système calcicole » et, dans ce cas je relève ensemble, sur la même liste, les espèces observées dans la pelouse et dans le fourré et j'indique en sous-biotopes les codes E1.2, F3.1 et E2.61.

3. Remplissage du Bordereau de relevé floristique

En complément du cochage des taxons sur les feuillets de listes, il convient de remplir systématiquement les champs d'information suivants :

- N° de relevé** : il est composé du N° de bordereau journalier (voir ci-dessus) suivi d'une lettre (incrémentation de A à Z)
Exemple : le troisième relevé effectué au sein du bordereau journalier n°2 portera le numéro 2c.
- Code biotope** : voir ci-dessus
- Codes « sous-biotopes »** : voir ci-dessus – facultatif.
- Ecologie** : texte libre et facultatif (relatif aux biotopes relevés)
- Notes ou taxons supplémentaires** : texte libre et facultatif. Peut contenir des informations sur le statut, l'abondance, l'écologie fine... d'un taxon.
- Date** : à remplir pour effectuer le lien avec la Fiche d'informations générales correspondant au relevé
- Maille** : idem
- Observateurs (initiales)** : idem
- Temps passé** : en minutes – facultatif.

4. Cartographie associée aux relevés

Cas n°1 : le bordereau de relevé correspond à un biotope d'intérêt patrimonial :

Un polygone sera dessiné spécifiquement pour ce relevé.

Cas n°2 : le bordereau de relevé concerne un biotope « banal » ou un complexe de biotope (incluant éventuellement, en sous-biotopes, des végétations d'intérêt patrimonial)

On peut regrouper en un même polygone les zones prospectées par les différents bordereaux de ce type (à l'exclusion donc de tout relevé effectué spécifiquement sur un biotope d'intérêt patrimonial)

Dans l'exemple n°1 ci-dessus, on dessinera donc deux polygones : l'un pour la pelouse calcicole (biotope d'intérêt patrimonial), l'autre pour le fourré + la pâture eutrophe (biotopes non patrimoniaux).

Dans l'exemple n°2, on dessinera un seul polygone, correspondant au complexe de biotope

Remarque : seuls les biotopes sont à cartographier. Un sous-biotope, même d'intérêt patrimonial, ne peut être cartographié séparément. En cas d'utilité, l'élèver au rang de biotope et en dresser une liste floristiques séparée.

Chaque polygone sera identifié sur la carte par un code correspondant au(x) numéro(s) de relevé (chiffre + lettre cf. ci-dessus). Si le polygone est « découpé » (plusieurs zones non jointives), on veillera à recopier le code autant de fois que nécessaire.

Concernant le pointage des plantes protégées (encadrées sur la liste) et inscrites à la liste rouge régionale (trame grisée sur la liste), il sera réalisé sur un fond de carte ad hoc (de préférence sur photo aérienne mais attention aux copies trop sombres...). En fonction de l'échelle du document cartographique à disposition, on indiquera l'emplacement de la population par un polygone de type In (peu précis) ou Oc (très précis).